

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Autorisation de
Paiement et Crédit de
Paiement (AP/CP) 2023 -
Vidéo-protection
Budget Principal

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 8 mars s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Sophie DELAIGUE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNE

AUTORISATION DE PAIEMENT ET CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) 2023 – VIDEO PROTECTION - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le conseil municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 31 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX) :

- **Approuve** l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) – Vidéo-protection :

VIDEOPROTECTION															
Coût total opération :	251 461,13 €	TTC													
Autorisation de programme votée :	251 461,13 €	TTC													
Subvention attendue :	- €														
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Apcp	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	TOTAL REALISE AU 31/12/2022	Solde de l'opération à réaliser	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
Dépense : Chapitre 23	251 461,13 €			- €	24 960,00 €	192 554,45 €	217 514,45 €	33 946,68 €	33 946,68 €					251 461,13 €	
Recette : Chapitre 13	- €			- €	- €	- €	- €	- €	- €					- €	
Recette : Chapitre 16	210 211,45 €			- €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	10 211,45 €	10 211,45 €					210 211,45 €	
Recette : FCTVA	41 249,68 €			- €	- €	4 094,44 €	4 094,44 €	37 155,25 €	31 586,63 €	5 568,61 €	- €	- €		41 249,68 €	
Solde opération	0,00 €	- €	- €	- €	24 960,00 €	11 539,99 €	13 420,01 €	13 420,02 €	7 851,40 €	5 568,61 €	- €	- €	- €	0,00 €	

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNE

le Maire,



Stéphane RODIER

